



# INONDATION / TOURISME

## 13 RECOMMANDATIONS POUR LES ACTEURS DU TOURISME sur l'arc méditerranéen



### ■ À LIRE SUR LA THÉMATIQUE « INONDATION / TOURISME » SUR L'ARC MÉDITERRANÉEN

- [Recueil de bonnes pratiques « risques d'inondation et tourisme » sur l'arc méditerranéen](#) (novembre 2020)
- [Recueil de bonnes pratiques « campings et inondation » sur l'arc méditerranéen](#) (juillet 2020)
- [Plaquette de recommandations méthodologiques pour établir des portraits de territoire sous l'angle « risques d'inondation et tourisme »](#) (octobre 2019)
- [Portrait de territoire « risques d'inondation et tourisme » sur le territoire de Cannes – Pays de Lérins](#) (octobre 2019)



### ■ CONTACTS

- ✉ [ghislaine.verrhiest@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ghislaine.verrhiest@developpement-durable.gouv.fr)
- ✉ [cherve@cypres.org](mailto:cherve@cypres.org)

Merci à l'ensemble des acteurs locaux pour leur contribution et pour la relecture des fiches bonnes pratiques les concernant ainsi qu'à la direction générale de la prévention des risques (DGPR) du Ministère de la transition écologique (MTE) pour son soutien.

#### Rédacteurs :

- CYPRES : Caroline Hervé et Michel Sacher
- Mission Interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » - DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur : Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC (cheffe de projet)

#### Relecteurs :

- Sylvie GRECIET / DGPR - MTE
- Relecture et validation finale du recueil par la direction de la DREAL Occitanie (Sébastien FOREST - Directeur régional adjoint)

Conception et mise en page : Valérie SCOTTO DI CESARE - [www.vsdcom.fr](http://www.vsdcom.fr)

Publication : novembre 2020

### ■ LE CONTEXTE

Face aux inondations rapides, les touristes sont une population particulièrement vulnérable en raison de la difficulté de les informer sur les risques et de les alerter en cas d'évènement. Ils voyagent souvent dans un environnement qui leur est inconnu et se heurtent à la barrière de la langue.

De plus, les inondations peuvent avoir un impact conséquent sur le patrimoine, les structures d'hébergements et les infrastructures touristiques.

Il est donc essentiel que les acteurs touristiques soient préparés. Certains d'entre eux se sont déjà saisis du sujet et ont entrepris des actions de prévention concrètes efficaces, voire exemplaires.

Partant de ce constat, la Mission Interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » (MIAM) de la DREAL de zone de défense et de sécurité sud a entrepris la réalisation, avec l'appui du Cypres, d'un recueil de bonnes pratiques relatif à la prévention des risques d'inondation dans le secteur du tourisme de l'Arc méditerranéen.

### ■ LE RECUEIL DE BONNES PRATIQUES

#### Contenu

- un portrait de territoire « risques d'inondation et tourisme sur l'Arc méditerranéen »
- un recueil de bonnes pratiques mises en œuvre par les acteurs du tourisme
  - information préventive des touristes
  - mesures de réduction de la vulnérabilité sur les sites accueillant des touristes
  - préparation des acteurs touristiques à la gestion d'une inondation
- des propositions visant à améliorer la prévention des risques d'inondation

#### Destinataires

- les acteurs du tourisme
- les acteurs territoriaux en charge de la prévention des risques d'inondation

### ■ LES CHIFFRES CLÉS

#### Le tourisme sur l'arc méditerranéen / France

- 7M de lits touristiques regroupant plus d'un tiers de la capacité totale de la France (36%)
- 32% des lits en campings
- 24% des lits en hôtels
- 32% des lits dans les autres hébergements touristiques marchands (résidences de tourisme, villages vacances, auberges de jeunesse)
- 36% des résidences secondaires de la France

#### Le tourisme et l'exposition aux inondations sur l'arc méditerranéen

- 42% des hébergements touristiques marchands situés dans l'EAIP \*
- 46% des restaurants situés dans l'EAIP
- 38% des musées de France situés dans l'EAIP

\*Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles (EAIP)

## ■ RECOMMANDATION N° 1

**Développer la réalisation de diagnostics de vulnérabilité dans les structures d'accueil touristique**



Un travail d'information et de sensibilisation des acteurs du tourisme pour la réalisation de diagnostics de vulnérabilité de leurs installations est une opportunité pour développer la connaissance du risque d'inondation et définir des mesures de mitigation (voire des alternatives ou retraits) et de sauvegarde pour réduire les dommages en cas d'inondation.

## ■ RECOMMANDATION N° 2

**Faire connaître et valoriser les démarches de réduction de la vulnérabilité menées au sein du secteur touristique**



La capitalisation et la diffusion au plus grand nombre des actions de réduction de la vulnérabilité menées par certains acteurs touristiques permettront, d'une part de valoriser les acteurs pro-actifs dans ce domaine, et d'autre part, de disposer d'exemples utiles afin de créer un effet d'entraînement. Une communication dédiée et l'organisation d'échanges favoriseront la connaissance par tous de ces démarches de résilience.

## ■ RECOMMANDATION N° 3

**Développer les dispositifs locaux de sauvegarde des biens culturels**



La préparation à la sauvegarde des biens culturels vise à protéger le patrimoine culturel de la survenue d'une inondation. La mise en place de dispositifs locaux contribue à une meilleure résilience des territoires.

## ■ RECOMMANDATION N° 7

**Diversifier les outils pour sensibiliser les touristes sur les risques d'inondation du territoire**



La communication au travers de supports et outils variés (expositions, manifestations, médias, activités artistiques, publicités...) permet d'atteindre un public plus large.

## ■ RECOMMANDATION N° 8

**Communiquer sur les risques d'inondation au travers de la découverte du territoire et d'activités sportives, artistiques ou ludiques**



La mise en place d'actions innovantes de sensibilisation au travers de la découverte du territoire ou d'activités sportives, artistiques ou ludiques est un levier pour communiquer auprès des touristes sur les risques d'inondation. La communication sur les risques contribue à renforcer l'image responsable de la structure d'accueil touristique.

## ■ RECOMMANDATION N° 9

**Informers les touristes *in situ***



La mise en place de panneaux d'information sur les sites touristiques sur les risques d'inondation participe à la bonne information des touristes. L'implication de personnels itinérants allant à la rencontre des touristes sur site peut être envisagée, notamment lors des périodes de pics touristiques.

## ■ RECOMMANDATION N° 4

**Mettre en place des procédures de limitation de l'accès aux sites touristiques en fonction des conditions météorologiques et hydrologiques**



La mise en place de démarches coordonnées à l'échelle d'un bassin versant, d'un département ou d'une région et impliquant l'ensemble des acteurs concernés est recommandée pour anticiper et organiser la fermeture des sites touristiques en cas de vigilance météorologique et hydrologique. Des actions d'accompagnement des responsables touristiques pour mieux anticiper les inondations peuvent être envisagées (ex : formation et appui à l'analyse des données de vigilance et d'avertissement).

## ■ RECOMMANDATION N° 5

**Préparer et entraîner les équipes**



La sensibilisation aux risques et la formation des personnels pour faire face à une éventuelle inondation sont essentielles. La mise en œuvre d'exercices visant à tester les organisations des structures d'accueil touristiques contribue à améliorer la culture du risque, la préparation des acteurs, la sensibilisation du public et ainsi la résilience des territoires.

## ■ RECOMMANDATION N° 6

**Prévoir une zone de repli sur site en cas de phénomènes à cinétique rapide**



Dans les structures d'accueil touristique, il est essentiel de définir une zone de repli où pouvoir mettre en sécurité les personnes car la cinétique des événements peut ne pas permettre une évacuation préventive.

## ■ RECOMMANDATION N° 10

**Prévoir des supports multilingues pour les populations touristiques**



La traduction des supports en plusieurs langues facilite la communication et la sensibilisation sur les risques d'inondation et les bons comportements à adopter.

## ■ RECOMMANDATION N° 11

**Veiller à l'affichage réglementaire des risques dans les hébergements touristiques**



Au delà du respect strict de la réglementation, des affiches personnalisées et locales, si possible multilingues, sont préconisées.

## ■ RECOMMANDATION N° 12

**Développer des actions dédiées pour sensibiliser les enfants en vacances**



Divers formats peuvent être envisagés : bandes dessinées, cahiers de jeux, ateliers, jeux de pistes... Les enfants sensibilisés seront des vecteurs clés de l'information vers les parents et sont les touristes résilients de demain.

## ■ RECOMMANDATION N° 13

**Intégrer un volet tourisme dans les actions du PAPI**



La mise en place d'actions volontaristes dans le cadre d'un PAPI permet de mobiliser l'ensemble des acteurs sur le sujet, de définir un plan d'actions partagé et de mobiliser les crédits ad hoc pour la mise en œuvre locale d'actions.